

La politique des drogues aux Pays-Bas

La première Loi sur l'opium aux Pays-Bas date de 1919. Elle a été modifiée de nombreuses fois depuis. Un principe majeur de la politique néerlandaise en matière de drogues est celui de la réduction des dommages, soit la prévention de la consommation de drogues, et la réduction des risques et des dommages causés par les drogues aux consommateurs et aux personnes de leur entourage.

La politique et la législation néerlandaises (Loi sur l'opium) établissent une distinction entre le cannabis (marijuana et haschisch) et les drogues dures. Partant de là, la détention d'une quantité ne dépassant pas 30 grammes de cannabis destinée à l'usage personnel n'est pas considérée comme un délit ou un crime, mais comme une contravention. Les drogues ne sont pas légalisées aux Pays-Bas. Seule la vente de quantités ne dépassant pas 5 grammes de cannabis dans les coffee shops, par personne et

par jour, et la détention d'une petite quantité de drogues pour l'usage personnel ne sont pas poursuivies.

Les actes suivants liés aux cannabis et aux drogues dures sont passibles de poursuites pénales aux Pays-Bas : le commerce, l'importation et l'exportation, la vente, la production et la détention.

Depuis le 17 mars 2003, selon la Loi modifiée sur l'opium, les patients peuvent obtenir du cannabis s'il leur a été prescrit par leur médecin.

Point de vue Gerd Leers, maire de Maastricht depuis février 2002

Faits & Projets : Que pensez-vous de la politique néerlandaise en matière de drogues ?

Gerd Leers : La politique en la matière est bonne pour la santé publique car elle aboutit à un nombre relativement faible de consommateurs de cannabis aux drogues dures. Par contre, elle a un aspect négatif pour l'ensemble de la société car la production et le commerce sont laissés aux mains du crime organisé. Cet aspect peut être combattu en régulant par des conditions très strictes non seulement la vente et la consommation, mais également la culture et la distribution.

Et en matière de coffee shops ?

L'utilisation de la drogue est un problème qui touche tous les pays du monde, incluant l'Europe. Aux Pays-Bas, il existe une division entre les drogues dures et douces, c'est pourquoi ont été légalisés les coffee shops. Quand je suis devenu maire de Maastricht, il en existait environ 25 dans la ville. Leur légalisation est une bonne idée en soi. Il ne



faut pas les fermer car le marché noir serait encore plus important. Par contre, depuis le début de mon mandat, une dizaine d'entre eux ne respectant pas les lois ont cessé leurs activités. Je suis très stricte à ce sujet. Il en reste actuellement une quinzaine contrôlée chaque semaine.

À quels problèmes majeurs devez-vous faire face ?

En fait, nous sommes confrontés ici à deux problèmes majeurs.

Le premier concerne la proximité frontalière avec la Belgique car il est nécessaire de tenir compte des nuisances causées par l'afflux des « narcotouristes » étrangers, et la localisation des coffee shops dans le centre de la ville. Je souhaiterais que la moitié d'entre eux soit délocalisée dans les communes de la banlieue de Maastricht, soit plus près des frontières, mais les autorités locales n'y sont pas favorables. Le contrôle

serait pourtant meilleur, et il y aurait moins de nuisances et de criminalité.

Le second problème concerne la production de cannabis légalement interdite. Un coffee shop peut en vendre, un client en consommer, mais personne ne peut le cultiver ni le distribuer. Pourtant, ils doivent bien s'en procurer. La Loi est hypocrite à ce sujet. Pour en obtenir, ils vont l'acheter au marché noir contrôlé par les criminels bien organisés ou par les particuliers qui en cultivent clandestinement à domicile (faible investissement et importants bénéfices).

La solution que je propose est de régulariser la production. Cela permettrait non seulement un contrôle sur la quantité, mais également sur la qualité. Les coffee shops devraient se voir attribuer des licences de production. Nous devons en fait être cohérents dans notre politique vis-à-vis du cannabis. Je n'aime pas la drogue et je suis contre, mais je suis réaliste et le fait est que ce phénomène existe. Il est préférable de le régulariser plutôt que de le dénier.

Que représente le « tourisme de la drogue » à Maastricht ?

Maastricht reçoit chaque année quelque 15 millions de touristes. Nous considérons que le « tourisme de la drogue »

Qu'est-ce qu'un coffee shop ?

Un coffee shop est un débit de boissons non-alcoolisées dans lequel est vendu du cannabis.

Réglementation

- Il faut avoir au moins 18 ans pour pénétrer dans un coffee shop
- Les drogues dures y sont interdites
- Les tenanciers ne doivent pas afficher de publicité encourageant l'usage de cannabis
- Les tenanciers doivent s'assurer que leur activité ne provoquera pas de nuisances avec leur voisinage (bruit, déchets, allers et venues incessants)
- Un maximum de 5 grammes par client et par jour donné doit être respecté
- Le stock ne doit pas être supérieur à 500 grammes

Le maire a aussi la possibilité d'ajouter des impératifs à cette réglementation via un arrêté municipal (limitation des horaires d'ouverture, quantité vendue ou stockée à un seuil inférieur à celui préconisé dans les directives, limitation du nombre de coffee shops, pas d'installation de coffee shops au centre ville...).

Il est à noter que l'approvisionnement des coffee shops demeure illégal, mais est toléré, étant donné le rôle que jouent ces établissements dans la politique néerlandaise en matière de drogues.

représente environ 10 % du total, soit quelque 1,5 million de personnes par an.

Si vous deviez décrire votre ville en quelques mots, que diriez-vous ?

Maastricht, la ville natale d'André Rieu, est une cité internationale fantastique. Sa position géographique est idéale (très proche de la frontière avec la Belgique). Elle offre un mélange d'histoire, de culture avec de nombreux monuments classés et de modernité. Il y a une vraie joie de vivre. Je tiens également à préciser que Paris et Maastricht ne sont plus qu'à 2 h 17 mn de distance en train grâce au

Maastricht-Brussel Express (www.maastrichtbrussexpress.nl).

(En savoir plus - Internet : www.maastricht.nl)

* Il est à noter que le gouvernement néerlandais n'a, pour le moment, aucune intention de régulariser la production de cannabis. Cette question a fait l'objet d'une lettre au Parlement, datée du 8 février 2006, de l'ancien ministre de la Justice, Piet Hein Donner, où il explique les obstacles juridiques et pratiques pour mettre en place une telle mesure

Quelques chiffres

· Aux Pays-Bas, le seul pays occidental où la vente limitée de cannabis dans les coffee shops est tolérée, 13 % des jeunes en consomment. Dans les pays où cette consommation est sévèrement punie, les chiffres atteignent les 17 % en Belgique, en Irlande et aux Etats-Unis, les 20 % au Royaume-Uni et les 22 % en France.

· 3 habitants pour 1 000 aux Pays-Bas de la tranche d'âge 15-64 ans sont dépendants aux drogues dures contre 7 à 10 pour 1 000 au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Italie, au Portugal et au Danemark.

· Concernant la mortalité aux Pays-Bas, on relève 1 décès dû aux drogues dures par 100 000 habitants, entre 1 et 2 en Allemagne, en Suède et en Finlande, 5 au Danemark et 8 en Norvège.

(Source : Mairie de Maastricht)